



UN NOUVEAU COUP DUR POUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Après la réforme Taquet, la dégradation des conditions d'accueil des jeunes enfants se poursuit. Le gouvernement a mis à profit la trêve estivale pour publier, le 29 juillet 2022, un décret autorisant 15 % de personnel non qualifié à travailler en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), au détriment du bien-être et de la sécurité des enfants. Cette disposition s'ajoute à celle déjà existante de l'intégration des apprentis dans le taux d'encadrement. Des salariés déjà au bout du rouleau et en sous-effectif chronique doivent accompagner ce personnel non qualifié tout en assurant l'encadrement des enfants.

La FNAS FO dit NON au quota de salariés non qualifiés.

Pour faire face à la pénurie de personnel, le conseil d'administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales a voté le 6 septembre 2020, une hausse supplémentaire de 2% de la Prestation de Service Unique (PSU) qui finance les EAJE. « Cet apport financier doit permettre aux gestionnaires de mieux faire face à l'inflation et de renforcer l'attractivité salariale des métiers ». Pourtant, les salariés de la branche ALISFA (Acteurs du Lien Social et Familial) n'en verront pas la couleur cette année !

La FNAS FO demande l'affectation immédiate de ces fonds aux salaires.

Pour l'amélioration de la qualité d'accueil des jeunes enfants et des conditions de travail décentes, nous revendiquons :

- Le financement de postes de personnel qualifié à hauteur des besoins
- L'arrêt de l'accueil des enfants en surnombre
- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel pour 5 enfants
- Des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis
- Un temps d'analyse de la pratique de 2 heures /mois partout
- Un plan ambitieux de formation des salariés
- L'ouverture massive de places en formation initiale

La FNAS FO reste déterminée pour que le secteur de la Petite Enfance bénéficie de l'augmentation de 183 € par mois pour tous.

**Pour un accueil des enfants de qualité
Pour de meilleures conditions de travail
Pour l'augmentation des rémunérations**

**La FNAS FO appelle tous les salariés du secteur à se mobiliser
et à se mettre en grève le 6 octobre 2022.**